

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 5è jour du mois de février deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire

M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

est absent : M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

aussi présent : M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 58. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Résolutions
 - 1. Résolution 2024-02-05-01 concernant le paiement des heures cumulées du directeur général
 - 2. Résolution 2024-02-05-02 concernant l'achat de radars pédagogiques
 - 3. Résolution 2024-02-05-03 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz
 - 4. Résolution 2024-02-05-04 concernant Tourisme Côte-Nord
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Varia minéraux stratégiques
- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 janvier 2024 pour un montant de 19 947,67 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Résolutions

1. Résolution 2024-02-05-01 concernant le paiement des heures cumulées du directeur général

Considérant qu'il n'est pas réaliste d'envisager que le directeur général puisse prendre en temps les heures cumulées en 2023,

il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que ce temps soit rémunéré selon le taux horaire de 2023.

2. Résolution 2024-02-05-02 concernant l'achat de radars pédagogiques

Considérant les propositions reçues par Kalitec, Prosolaire et Signel pour l'achat de deux radars pédagogiques,

il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que Kalitec fournira ces équipements selon le devis numéro SO-0437 au montant de 12 250 \$ avant taxes.

3. Résolution 2024-02-05-03 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Sylvain Roy déclare un conflit d'intérêt; il se retire donc le temps de traiter cette résolution. Il n'a participé ni au vote ni aux délibérations concernant cette résolution.

Considérant que l'article 91.1 de la loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales le droit d'accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM),

il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise l'octroi, le versement et le décaissement d'une subvention de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz selon la séquence suivante : 2 000 \$ le quinzième jour de chaque mois,

de janvier à novembre 2024, et 3 000 \$ le 15 décembre 2024.

4. Résolution 2024-02-05-04 concernant Tourisme Côte-Nord

Considérant le succès et la visibilité que procure la Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord,

il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

6. Affaires nouvelles

7. Varia

Sylvain Roy informe l'assemblée que la silice de haute pureté (99 %) fait maintenant partie de la liste des minéraux stratégiques du Gouvernement du Québec. Cette classification est un élément positif pour le projet d'exploitation de silice de PAL Itée sur le territoire de Baie-Johan-Beetz.

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18.

Martin Côté Sébastien L'Écuyer secrétaire maire 1

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.